

Avis adopté

Séance plénière du 28 mai 2024

Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique

Déclaration du groupe des Outre-mer

L'engagement associatif permet un épanouissement qui dépasse l'individu lui-même car il offre à chacun l'opportunité de trouver sa place dans la société.

Comme l'a montré l'avis que le CESE a adopté en 2022, l'essor de l'engagement citoyen trouve sa source dans la fracturation de la société française et dans la perte d'attractivité des sphères politiques et syndicales qui sont accusés d'immobilisme face aux crises successives que subies le pays.

Les militants déçus, les jeunes en recherche d'engagement préfèrent se tourner vers le secteur associatif qui leur semble garant de certaines valeurs comme la générosité, l'écoute, l'efficacité, mais aussi et surtout un ancrage dans le quotidien des gens avec à la clé, la possibilité de « faire bouger les choses » concrètement et rapidement.

Dans les Outre-mer aussi, on constate cette vitalité associative.

De fait, le monde associatif est l'un des premiers vecteurs de cohésion sociale dans des territoires qui souffrent de carences très importantes.

Cependant, cette situation florissante masque les grandes difficultés de ce secteur. Que n'a-t-il pas subi depuis de nombreuses années maintenant :

Diminution des contrats aidés pour ne pas dire suppression, désengagement financier de l'Etat qui pourtant dans bien des cas remplit de vraies missions de service public ou dans d'autres se substitue même aux défaillances de l'Etat.

A ces difficultés budgétaires s'ajoutent celles des ressources humaines puisqu'elles peinent à trouver des « dirigeants-bénévoles » tant la lourdeur, la responsabilité administrative et juridique de plus en plus importante pèsent sur leurs épaules.

Dès lors dans une société en forte mutation dont le rôle de buvard économique et social n'est plus à démontrer mais alors vers quelles évolutions des modèles de financement faut-il aller ?

Vers le triptyque : mieux connaître, réparer les erreurs passées et réformer le cadre juridique du financement.

En effet, c'est bel et bien en ayant une connaissance fine du monde associatif qu'on renforcera leurs moyens d'action.

Puis, l'Etat doit reconnaître les conséquences désastreuses de la fin des contrats aidés pour les associations.

Enfin, comme le montre cet avis, il y a une impérieuse nécessité de trouver une définition commune du statut associatif au niveau européen pour les protéger des règles du marché intérieur.

Si les associations et le monde associatif doivent continuer à faire vivre la fraternité, partie essentielle du triptyque de notre devise républicaine alors donnons-leur les moyens d'agir.

Le groupe des Outre-mer a voté cet avis.